

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Novembre 2023 à 20 H 00

Présents : I.VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, A.FERRET, R.FORESTIER, M.COURTUAT, S.SAGUETON, B.BERGERON,

Absents Excusés : A.LEROY-ARNAUD a donné procuration à R.FORESTIER, D.GRANDMONTAGNE. M.T. MARTIN, D.BEAUMESNIL.

Absent: H.BONCOMPAIN.

1 – Désignation du Secrétaire de Séance : Madame le Maire prend la parole en demandant s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance, Mr Robert SOUVIGNET se porte volontaire, il est désigné secrétaire de séance.

2 - Adoption du Procès-Verbal du 6 Octobre 2023 : Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le Procès-Verbal du 6 octobre 2023. Pas d'objection, le procès-verbal du 6 Octobre 2023 est adopté par 10 voix pour.

3 - Décision Modificative n°1 au B.P 2023 : Il convient de régulariser une écriture sur l'exercice 2022 suite à une erreur d'imputation pour le versement d'une subvention de la CAPEV (PLH), en Investissement : Art 1318 : -6 659,00€ Art 1328 : +6 659,00 €

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

4 - Dispositions budgétaires applicables avant le BP 2024 : Afin de régler des dépenses d'investissement et dans l'attente du vote du budget 2024, Mme le Maire est autorisée à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent soit 137 859,96 € à répartir aux différents chapitres.

Vote : 10 voix Pour : 10 voix

5 – Demande de Subvention DETR 2024 : Afin de déposer en temps utile la demande de DETR pour 2024 sur des travaux prévisibles, il a été établi un devis pour la fermeture du garage communal pour sécuriser les lieux et améliorer l'accès.

Devis de : 67 975,30 € HT
Demande de DETR : 40 785,18 €
Fonds Propres : 27 190,12 €

Avis favorable à la demande afférente au dossier déjà présenté lors d'une séance précédente.

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

6 - Tarifs Municipaux 2024 :

Proposition de tarifs :

Photocopie : 0,20€/feuille **droits de stationnement :** taxi : 80€
Droit de place : 7€ jusqu'à 3m (^{1/2} journée) 14€ au-delà de 3m (^{1/2} journée)
Forfait annuel pour stationnement hebdomadaire : 100€

Ramassage des encombrants :

jusqu'à 0,5m³ : 7€ de 0,5m³ à 1m³ : 15€ de 1 à 3 m³ : 30€

Location de la salle communale :

-Particuliers : salle du haut : 200 €+ 30 € de chauffage (15/10 au 15/04)

Salle du bas : 80 €+ 20 € de chauffage (15/10 au 15/04)

- Associations extérieures et entreprises : 12€/H + 3 €/H (chauffage du 15/10 au 15/04).



Caution : 500 € Caution ménage : 100 € Option ménage : 100 €
Associations St Hostien à but non lucratif : gratuit

Cantine scolaire : Elèves : 3,10 €, Adultes : 6,00 €, Elèves Queyrières : 3,50 €
Inscriptions hors délai : 6,00 € pour les élèves et 10,00 € pour les adultes.

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

7 - Vente de terrains constructibles communal D1727 La Pénide :

Le terrain de la Pénide mis en vente pour lotissement a fait l'objet d'un projet de bornage par le cabinet AURA-GE-Cabinet BOYER :

Lot 1 : Loti non viabilisé 940m² avec une offre d'achat de M. DEBARD Yoann et Mme BENTO Margot au prix de 50,00 €/m².

Lot 2 : Loti non non viabilisé de 840 m²

Un chemin agricole : 240 m²

Hors lotissement : En partie du bas, un terrain nu d'environ 200 m² avec offre d'achat de Mme GIBERT Laurie et de M. PEYROCHE Alexandre au prix de 25,00 €/m².

Nota : Les frais de notaires sont à la charge des acquéreurs.

Avis favorable de l'ensemble des présents au lancement de la procédure et autorisation donnée à Mme le Maire de signer tous documents relatifs aux différents actes.

Aucun commentaire après les explications des procédures.

Vote : 10 Voix pour : 10 Voix

8 - Vente du terrain Saint Hostien D1365 : Le Cabinet AURA-GE-BOYER a établi un devis de 6 230,00 € HT pour le bornage. Mme le Maire demande l'autorisation de valider ce devis et de procéder à la vente de ce terrain au prix de 55,00 € le m².

Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

9 - Rénovation thermique de l'école : mission SPS : Dans le cadre de la rénovation thermique de l'école communale, le Centre de gestion de la fonction publique territorial de la Haute Loire a fait une offre pour la mission SPS à hauteur de 1 600,00€ nets.

Cette mission étant obligatoire, il est décidé à l'unanimité d'autoriser la signature de la convention.

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

10 - Autorisation de passage pour extension du réseau basse tension :

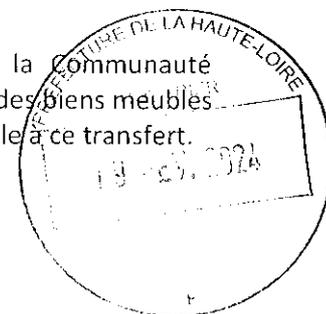
Dans le cadre des travaux d'extension du réseau basse tension pour le lotissement Logivelay à Louche, le Syndicat d'Énergie de la Haute-Loire demande l'autorisation de passer dans un terrain communal (D1918) afin de dérouler un câble souterrain.

Vote : 10 Voix pour : 10 Voix

11 - Mise à disposition de biens pour la gestion des eaux pluviales :

La compétence de gestion des eaux pluviales urbaines étant du ressort de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, cette compétence entraîne la mise à disposition des biens meubles et immeubles de St Hostien nécessaires à l'exploitation, il est donné un avis favorable à ce transfert.

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix



12 - Demande de délégation de compétence pour la gestion des eaux pluviales :

Afin de continuer à assurer la gestion et l'exploitation et l'entretien des biens affectés à la compétence des eaux pluviales, il est demandé de bénéficier d'une délégation afin d'intervenir avec la CAPEV. Avis favorable pour signer la convention.

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

13 - Modifications des statuts de la CAPEV :

Il est demandé d'approuver la modification des statuts de la CAPEV voté en conseil communautaire le 28 septembre 2023. Il est proposé un avis favorable à cette modification.

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

14 - Rapport sur le prix et la qualité de l'eau (exercice 2022) :

La DEA de la CAPEV a fourni un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, ce rapport étant public, il est adopté et l'ensemble du Conseil municipal valide ce dossier.

15 - Cession de parcelle D n° 1719 :

Dans le cadre des travaux de déviation de la RN 88, il est décidé de vendre un bien sectionnal de 4722 m2 à l'Etat au prix de 0,50 € le m2. Cette vente se déroule dans le cadre d'une opération d'intérêt public. Cette vente est approuvée à l'unanimité des présents.

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

16 - Référent Déontologue :

La réglementation (CGCT, loi du 21/02/2022 et décret d'application), impose de désigner un référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal. Ce référent pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier, le courrier devra porter la mention « confidentiel ». Un accusé de réception sera délivré par le référent.

Le référent désigné est : Monsieur André Frédéric DELAY (afdelay@gmail.com).

Vote : 10 Voix Pour : 10 Voix

17 - Renouvellement de la convention avec la Médiathèque :

Il est proposé de renouveler la convention entre la Commune et le Département de la Haute Loire pour le contrat d'objectifs relatif aux bibliothèques.

Vote : 10 Voix pour : 10 Voix

Le Conseil Municipal est clos à 22 H 50.



Mr Robert SOUVIGNET, Secrétaire de Séance

Mme Isabelle VERDUN, Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Souvignet".



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Verdun".